I, Écoles primaires publiques.

Les 777 écoles primaires publiques se répartissent entre les six arrondissements d'inspection conformément au tableau suivant :

Arrondissement.	Écoles prim. supér.	Écoles prim. propr. dites.	Écoles gardiennes	Totaux.	Écoles d'adultes.	Totaux.
1er arr.	2	131	10	143	89	232
2e »	2	114	1	117	80	197
3e »	8	136	4	148	72	220
4e »	1	112	2	115	87	202
5e »	1	121	»	122	80	202
6e »	1	130	1	132	83	215
Total.	15	744	18	777	491	1268

Le nombre des écoles primaires proprement dites publiques a augmenté de 9, celui des écoles d'adultes de 25.

A. Écoles primaires supérieures publiques.

Ces écoles étaient les mêmes que l'année précédente :
10 écoles de garçons, établies à Luxembourg, Grevenmacher, Differdange, Dudelange, Esch-s.-l'Alz., Petange, Remich, Vianden, Wiltz, Larochette ;
5 écoles de filles, établies à Luxembourg, Grevenmacher, Niedercorn, Esch-s.-l'Alzette, Remich ;

15 écoles.

Leur *organisation* aussi est restée ce qu'elle était. L'école des filles à Luxembourg comprenait *trois* années d'études, toutes les autres avaient deux années. L'enseignement était régi par des *programmes* dûment approuvés par l'autorité supérieure. Aux matières d'enseignement prévues à l'art. 2 de la loi du 23 avril 1878 sur l'enseignement pri-